

# 18/06/2020 – Fermeture Point d'Accès au Droit

Nous vous informons que le Point d'Accès au Droit de Saint-Amand-les-Eaux sera fermé du lundi 06 juillet 2020 au vendredi 31 juillet 2020.

Pour tous renseignements (durant cette période), contactez :

– le Point d'Accès au Droit de Condé sur Escaut au 03.66.22.21.46

– La Maison de Justice de Denain au 03.27.43.69.30



---

# 16/06/2020 – Sondage : Accueil des enfants période estivale

Pour accéder au sondage concernant l'accueil des enfants pendant la période estivale, cliquez [ici](#).

---

# **15/06/2020 – Réouverture du Parc du Faisan Doré**

Après une longue période de fermeture, le parc sera de nouveau accessible dès ce samedi 20 Juin, les week-ends uniquement, de 10h à 18h.

Cette réouverture s'accompagne de mesures incitant au respect des gestes barrières et de distanciation sociale. Le parc sera, par conséquent, accessible à la promenade uniquement, dans un premier temps.

Ce qui est autorisé :

- la balade, les regroupements de moins de 10 personnes.
- la pratique d'une activité sportive individuelle.

Ce qui n'est pas autorisé :

- les activités ludiques sur les jeux (leurs accès seront condamnés).
- Les vélos et trottinettes seront interdits.
- La partie « restauration » du parc ne fonctionnera pas.
- Les sanitaires seront fermés.

---

# **12/06/2020 – Travaux à Wallers, rue Jean Jaurès**



Commune de  
**WALLERS-ARENBERG**

arrêté N°2020-89

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes

**ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR  
CHANTIER NOREADE RUE JEAN JAURES**

Le Maire,  
Vice-président du Conseil Régional,  
Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;  
Vu les articles R411-1 et suivants, R417-10, R325-14 du code de la Route,  
Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu la demande de **La Société SARL TLT, située 6 rue Maréchal à 59540 INCHY, en date du 04 Juin 2020,**  
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution **des travaux de sondages, d'assainissement.**

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** A partir du lundi 15 juin 2020 jusqu'au vendredi 26 juin 2020, en vue de l'exécution des travaux susvisés, sondages

**1<sup>ère</sup> phase:** rue Victor Hugo - rue Baboeuf - la circulation se fera en alternée avec mise en place de feux tricolores. (sans neutralisation des carrefours sauf Louis Blanc- Déviation par Hasnon et Helesmes)

Le sens unique de la rue Voltaire sera supprimé le temps des travaux. La circulation pourra se faire en double sens.

A partir du lundi 29 juin 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020, assainissement

**2<sup>ème</sup> phase :** rue Victor Hugo – rue Baboeuf- rue Voltaire (avec neutralisation des carrefours, 2 à 5 jours par carrefour),

**3<sup>ème</sup> phase:** rue Louis Blanc – rue Baboeuf - rue Henri Barbusse (avec neutralisation des carrefours, 2 à 5 jours par carrefour),

- la route sera barrée (rue Jean Jaurès),

- Le stationnement sera interdit sur la zone de travaux, des deux côtés de la voirie.

- Les véhicules en infraction seront enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

- Accès commerces autorisés

- Déviation mise en place par Hasnon et Helesmes

**ARTICLE 2 :** La signalisation de chantier, conforme aux prescriptions de l'inspection Interministérielle en date du 17 Juillet 1974 sera fournie, posée et maintenue en bon état de fonctionnement par la SARL TLT de INCHY.

**ARTICLE 3 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Mr le Commandant fonctionnel de police,
- Bureau de Police de Wallers,
- Sous préfecture de Valenciennes
- Voirie départementale de Valenciennes,
- CAPH
- La SARL TLT de Inchy,
- Au SIAVED,
- Au SIMOUV,
- Au SDIS,
- Aux Communes de Haveluy, Hasnon, et Helesmes
- Aux riverains

A Wallers, le 12 Juin 2020

Le Maire,  
Salvatore CASTIGLIONE

Le Maire:

· Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

· Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.



---

# 05/06/2020 – Réouverture des écoles

La municipalité vous informe de la réouverture des écoles dès le 8 juin.

Après le travail mené conjointement entre l'Éducation Nationale et la ville, nos écoles accueilleront de nouveau les enfants dans le respect strict des règles sanitaires.

Voici le détail :

- ☐ **8 Juin** : Pré rentrée pour les enseignants.
- ☐ **8 & 9 Juin** : Tenue des conseils d'écoles extraordinaires afin de valider les aménagements réalisés et la bonne mise en place du protocole sanitaire.
- ☐ **10 Juin** : Derniers ajustements et rectifications à la suite des observations relevées en conseil d'école.
- ☐ **11 Juin** : Rentrée des écoliers selon l'école et la classe de fréquentation.

## **École Odette et Louis Prouvoyeur (Centre):**

- ☐ Rentrée des classes de CP et CM2

Rentrée progressive des autres classes dans un second temps\*

## **École Jeanne Linglin (Cataine):**

- ☐ Rentrée uniquement de la classe de CP

## **École Marcelle et Paul François (Grand-Bray):**

- ☐ Rentrée de la classe des CP

Rentrée progressive des CE1 dans un second temps\*

\* Rentrée progressive des autres classes par petits groupes, en fonction des capacités d'accueil des locaux, du bon déroulement de l'application du protocole sanitaire et selon l'organisation propre à chaque école (Direction).

Le respect des règles sanitaires étant difficilement applicable, il n'y aura pas de rentrée pour les Toutes Petites Sections – Petites Sections et Moyennes Sections des 3 écoles. Les classes seront nettoyées et désinfectées en continu par le personnel de la ville.

**Pause méridienne** : Le service de restauration scolaire ne reprendra pas. Les enfants peuvent s'ils le souhaitent, apporter leur repas dans un sac isotherme. Seuls les enfants seront amenés à manipuler leur sac.

Le repas se prendra en salle de classe, avec désinfection avant/après le repas.

Il n'y aura pas de garderie excepté pour les enfants des personnels soignants et d'éducation.

**Fin des cours : le 4 juillet**

A noter : Nous tenions à remercier et féliciter le personnel technique (masculin et féminin) qui malgré les délais très courts, ont œuvré pour réaliser les aménagements nécessaires (création de points d'eau, traçage des sens de circulation, ...)

---

## **02/06/2020 – Fermeture temporaire du Parc du Faisan Doré**

Pour votre sécurité, le Parc du Faisan Doré est fermé pour une durée indéterminée afin que nous puissions effectuer tous les travaux nécessaires à sa remise en état.

Nous communiquerons sur sa date de réouverture ultérieurement.





---

**29/05/2020 – Distribution des  
masques de la région**



# HASNON

Ville de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

HASNON, le 29 mai 2020

Objet : Distribution des masques de la région

Dès le début de la pandémie, la région Hauts de France s'était engagée à fournir des masques aux municipalités pour protéger leurs habitants.

À ce jour, j'ai reçu un nombre de masques bien inférieur à celui promis et attendu. Pour satisfaire tous les foyers de la ville, je suis donc contraint d'attribuer un masque tissu par foyer et le compléter par des masques chirurgicaux en fonction de la composition familiale (pour les plus de 12 ans).

La Région m'a informé que les enfants de moins de 12 ans n'étaient pas destinataires de masques, conformément aux recommandations du Conseil Scientifique.

Je suis conscient que dans certaines familles l'insuffisance de masque provoquera quelques mécontentements.

Il vous est possible de vous rapprocher des services de la mairie afin d'obtenir un nombre de masques conforme à la composition de votre foyer.

Le Maire,

André DESMEDT



---

**29/05/2020 – Aidons les  
personnes vulnérables**



# AIDONS-LES

Seules 2 personnes sont aujourd'hui identifiées **vulnérables** sur le fichier de la mairie d'Hasnon.

Cela ne peut être la réalité de notre ville !

**Vous connaissez certainement une personne âgée et vulnérable à Hasnon,**

**elle est seule, isolée**

**elle souffre de cet isolement**

**elle est handicapée**

**elle dépend d'autrui**

**PARCE QU'IL S'AGIT DE L'AIDER EN PÉRIODE CRITIQUE**

*C'est-à-dire en cas de canicule ou de grand froid*



Une démarche s'impose alors à vous :

**Vous pouvez la signaler en mairie pour qu'on puisse l'aider au mieux et au plus vite en situation d'urgence.**

03 27 21 67 17

10 rue Henri Durre - 59178 Hasnon



Le Maire,

André DESMEDT

# 28/05/2020 – Qualité sanitaire des eaux

Extrait des analyses des derniers prélèvements des eaux de robinet d'Hasnon, réalisés entre le 27/02/2020 et le 20/04/2020 :



DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE  
 SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE  
 Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



## EAU & FORCE ANZIN - SEV

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>					
Acrylamide	<0,10 µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05 µg/L		0,10		
<b>FER ET MANGANESE</b>					
Fer total	45 µg/L				200,00
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>					
Antimoine	<1 µg/L		5,00		
Cadmium	<1 µg/L		5,00		
Chrome total	<5 µg/L		50,00		
Cuivre	0,017 mg/L		2,00		1,00
Fluorures mg/L	0,51 mg/L		1,50		
Nickel	<5 µg/L		20,00		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L		0,50		

### Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

# **25/05/2020 – Réouverture de la Mairie**

La Mairie est dorénavant rouverte aux horaires habituels.  
L'entrée est limité à deux personnes simultanément.